



N° 2391

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

DOUZIÈME LÉGISLATURE

Enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 21 juin 2005.

PROPOSITION DE LOI

*modifiant l'article 6 ter de l'ordonnance n° 58-1100
du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement
des **assemblées parlementaires**
en vue d'accorder à l'Office parlementaire d'évaluation
des choix scientifiques et technologiques
une **mission permanente d'information**
sur le **fonctionnement des installations nucléaires civiles,***

(Renvoyée à la commission des affaires économiques, de l'environnement et du territoire,
à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus
par les articles 30 et 31 du Règlement.)

PRÉSENTÉE

PAR M. CLAUDE BIRRAUX

Député.

Nota. – Ce document n'a pas été publié.